

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au BUDGET PRIMITIF afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune : www.jussac.fr

Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 31 Juillet 2020, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Éléments de contexte: économique, social, budgétaire, évolution de la population

	2009	2014	2019
Population municipale	1853	2010	2017
Population comptée à part	56	52	52
Population totale	1909	2062	2069

La population de Jussac a passée la barre symbolique des **2000 habitants** au dernier recensement, gage de l'attractivité de notre territoire.

Les priorités pour la commune sont :

- d'accentuer, si possible, la diminution des dépenses de fonctionnement
- de limiter la progression des taux des taxes locales à celle du taux d'inflation
- de maintenir la politique d'investissement
- d'intensifier la recherche des financements extérieurs pour pouvoir rester dans un endettement supportable.

LE BUDGET PRIMITIF

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	BP VOTE 2020 (€)	dont crédits reportes en dépenses (€)	dont crédits reportes en recettes (€)
FONCTIONNEMENT	1 738 872.26	0	0
INVESTISSEMENT	2 155 022.95	283 285.00	287 127.00
TOTAL	3 893 895.21		

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 738 872.26€.

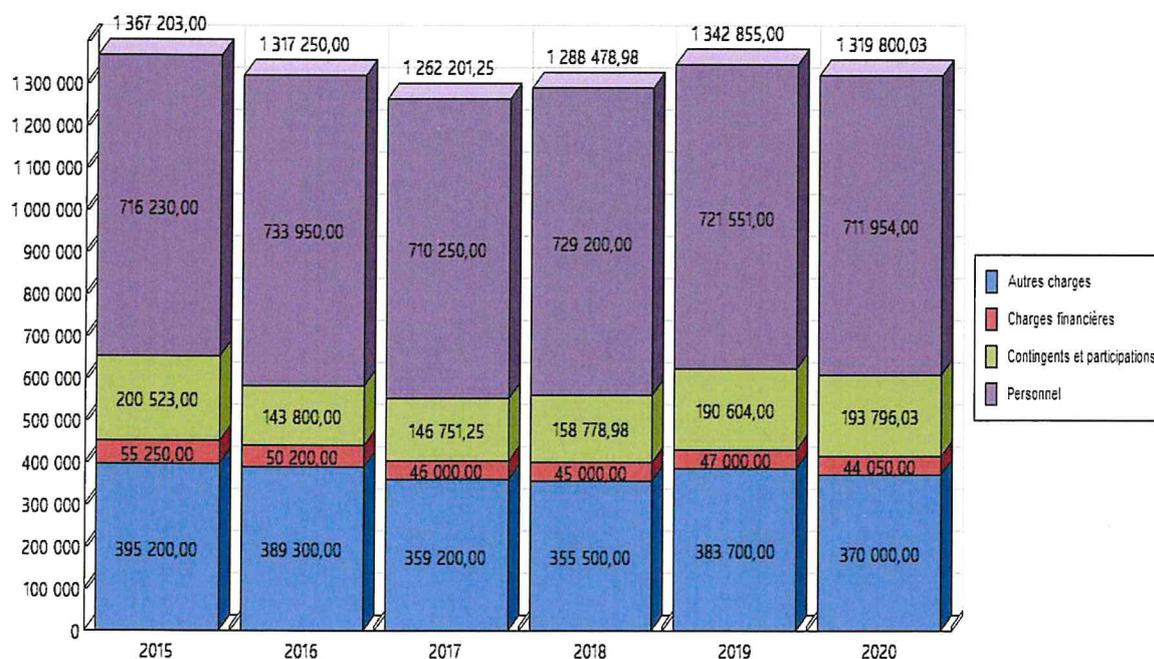
LES DEPENSES

Chapitre N°	Chapitre objet	Vote (BP) 2019	Vote (BP) 2020	Évolution en %
11	Charges à caractère général	383 700,00	370 000,00	-3,57
12	Charges de personnel et frais assimilés	721 551,00	711 954,00	-1,33
22	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	190 604,00	193 796,03	1,67
66	Charges financières	47 000,00	44 050,00	-6,28
67	Charges exceptionnelles	-	-	
DEPENSES REELLES		1 362 855,00	1 339 800,03	-1,69
23	Virement à la section d'investissement	411 603,93	378 496,11	-8,04
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 737,32	20 576,12	-16,82
DEPENSES D'ORDRE		436 341,25	399 072,23	-8,54
TOTAL		1 799 196,25	1 738 872,26	-3,35

Les charges réelles pour 2020 connaissent une diminution de 23054.97€ soit -1.69%.

(Entité Comptabilité : COMMU - Commune de Jussac | Année : 2020 | Budget Primitif Voté)

Evolution des charges réelles



Evolution des charges réelles (Autres charges, charges financières, contingents et participations, charges de personnel)

1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent **370 000.00 € en 2020** contre 383 700.00 € en 2019, ce qui représente une baisse de 3.57 %.

Cette baisse est due essentiellement, à l'article alimentation (cantine) à cause de la diminution du nombre de repas servis et à l'article fête et cérémonie avec l'annulation du feu d'artifice du 15/08, en raison du COVID19.

2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à **711 954.00 € en 2020** contre 721 551.00 € en 2019, soit une diminution de 1.33 %. Ceci s'explique par les départs en retraite.

Il est à noter la stabilité des dépenses de personnels inscrits (salaires, charges patronales, cotisations, assurances,...) qui représentent 53.13 % des dépenses réelles de fonctionnement (52.95 % en 2019, 53.72 % en 2018, 55.39 % en 2017).

3) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de **193 796.03€** connaît une évolution de +1.67 % (190 604.00 € en 2019). Notons l'augmentation de la ligne formation à destination des nouveaux élus soit 4000€.

4) CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2020, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 243087.00 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital, en augmentation par rapport à 2019 (226000.00€) ;
- 44050.00 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette et les frais relatifs à la ligne de trésorerie, en diminution par rapport à 2019 (47 000€).

5) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers :

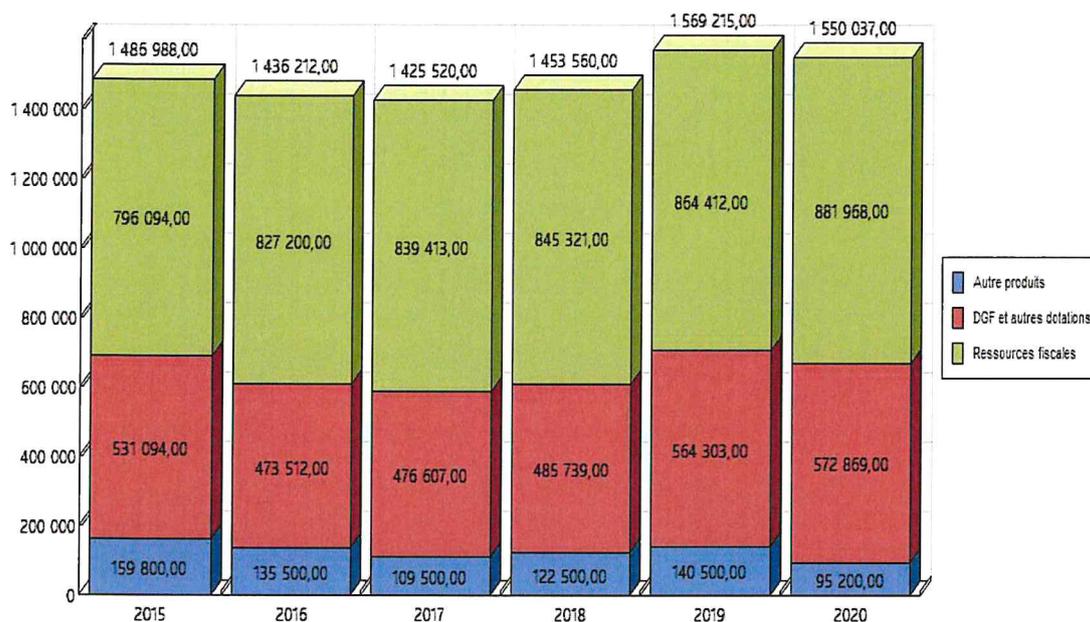
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **372 932.39 €** (136 836.45 € au BP 2019 / 247 247.39€ au BP 2018) ;
- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour **378 496.11 € en 2020** (411 603.93€ au BP 2019 / 151 740.17€ au BP 2018),

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

N° Chapitre	OBJET Chapitre	Vote (BP) 2019	Vote (BP) 2020	EVOLUTION EN %
013	Atténuations de charges	50 000,00	30 000,00	-40,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	72 500,00	47 200,00	-34,90
73	Impôts et taxes	864 412,00	881 968,00	2,03
74	Dotations et participations	564 303,00	572 869,00	1,52
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	18 000,00	0,00
76	Produits financiers	30,00	30,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 337,75	965,64	-27,82
RECETTES REELLES		1 570 582,75	1 551 032,64	-1,24
002	Résultat d'exploitation reporté	208 613,50	167 839,62	-19,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	20 000,00	0,00
RECETTES D'ORDRE		228 613,50	187 839,62	-17,84
TOTAL		1 799 196,25	1 738 872,26	-3,35

Evolution des produits



Evolution des produits (Autres produits, DGF et autres dotations, Ressources fiscales)

LA FISCALITE

- Le montant attendu des taxes se monte à 709 000€. En 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas revaloriser les taux, appliquant ceux de 2019.

Désignation des Taxes	Pour rappel Taux 2014	Pour rappel Taux 2015	Pour rappel Taux 2016	Pour rappel Taux 2017	Pour rappel Taux 2018	Pour rappel Taux 2019	Proposition Taux 2020
Taxe d'habitation	14.20 %	14.29 %	14.43 %	14.52 %	14.52 %	14.52 %	/
Foncier bâti	19.22 %	19.34 %	19.53 %	19.65 %	19.65 %	19.65 %	19.65 %
Foncier non bâti	91.27 %	91.82 %	92.72 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %	93.28 %

- L'attribution de compensation de la taxe professionnelle par la CABA est prévue à 86 000€ comme 2019.
- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) attendu en 2020 est de 35 000€ (36 000€ en 2019).
- La Taxe sur les pylônes électriques a été arrêtée à 47 768€ pour 2020 (42 600€ en 2019).

LES DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS :

- La Dotation Forfaitaire 2020 : **206 763 €** (205 000€ au BP 2019).
- La dotation de solidarité rurale 2020:
 - dotations de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC) **123 996€** (2018 : 117 227€)
 - dotations de solidarité rurale "péréquation" (DSR P) **47 106€** (2018 : 46 534€)
 - dotations de solidarité rurale « cible » (DSR C) **73 961€** (63 612€ en 2019)
- dotations nationales de péréquation (DNP) **36 598€** (2019 : 36 027€)
- Compensation TF : **9 050€** en 2020 (9 136 € en 2019/ 9 109€ en 2018).
- Compensation TH : 63 195€ en 2020 (62 612 € en 2019 / 63 640€ en 2018).
-

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Revenus de immeubles (locations des appartements et locations de la salle polyvalente) = 18 000€

PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits des services évoluent à la baisse en raison de l'impact du confinement lié au COVID, soit - 34.90% :

- Alae et garderie : 8 000€ inscrits en 2020 contre 9 000€ en 2019.
- Cantine scolaire : 26 000€ inscrits en 2020 contre 45 000 € en 2017 , 2018 et 2019.
- Versement du budget du transport scolaire pour le personnel mis à disposition : 6 000€ en 2020 contre 12 000€ en 2019.

SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. En investissement, la section est équilibrée également tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 155 022.95 € incluant les restes à réaliser 2019.

LES DEPENSES

	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2019	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2020
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	812 000.00	1 494 963.56
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	680 131.76	283 285.00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	206 701.69	376 774.39
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	1 698 833.45	2 155 022.95

De nouvelles opérations sont inscrites pour un total de 1 494 963.56€ en 2020 dont :

- En Voirie :
 - o Aménagement du Chemin de Mondésir pour 236 000€ ttc
 - o Aménagement de la Traverse RD922 pour 660 000€ ttc
 - o Réfection d'un mur au Mercadier pour 16 212€ ttc
 - o Réfection d'un mur à Montcamp pour 5 385.60€ ttc
- En éclairage public : 61400€ avec le chemin de Mondésir,
- En bâtiment : l'acquisition de l'enclos et habitation 1 avenue de la Prade à la SPA ainsi que la démolition de l'habitation pour un total de 68 676.56€
- La mise en place de la vidéo -protection sur le territoire pour 120 000€ ainsi que le renforcement de la protection à l'école pour 5000€
- Le renouvellement du matériel technique aux ateliers municipaux (tondeuse/taille haie/remorque) pour 32 600€.
- L'acquisition de matériel de cuisine pour la cantine
-

LES RECETTES

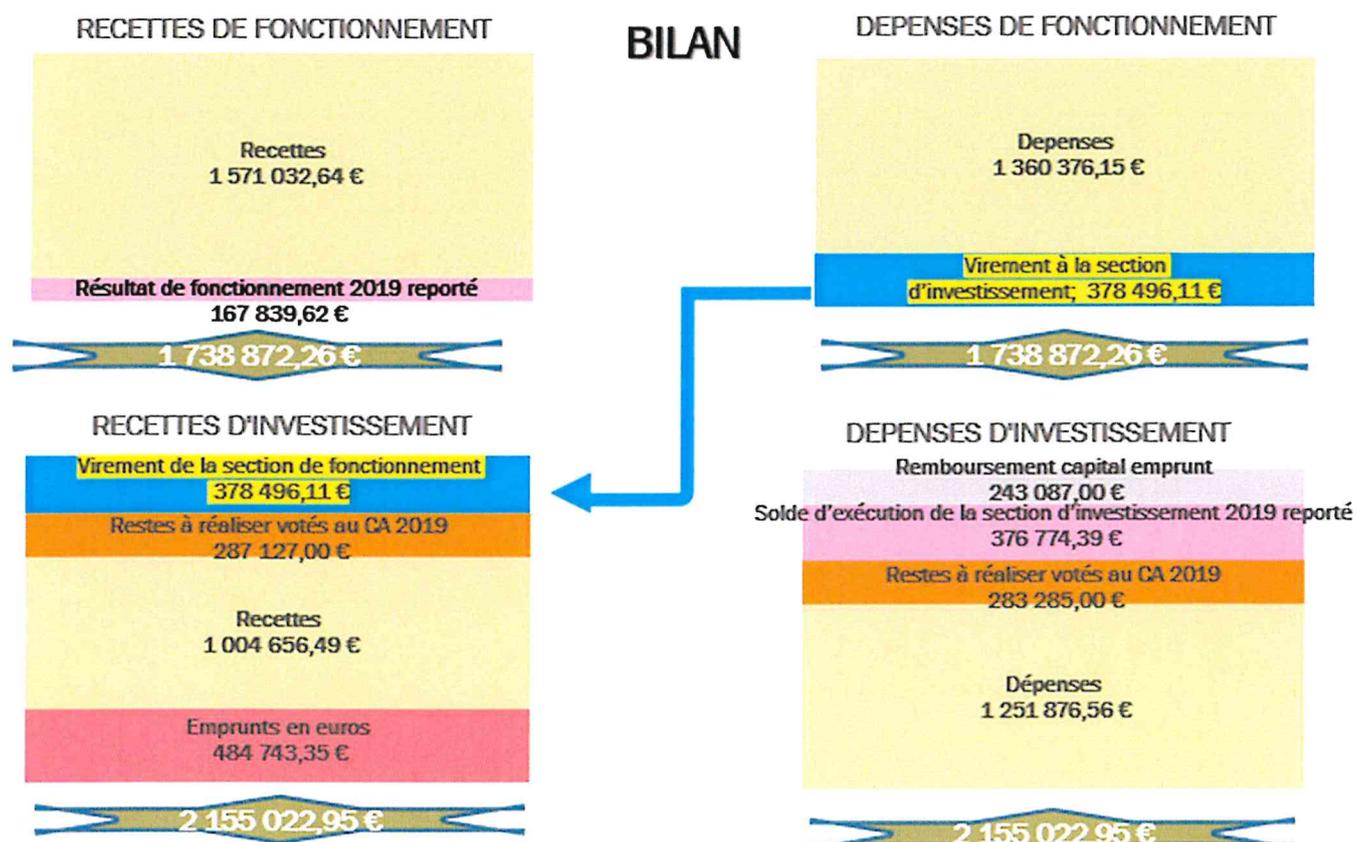
	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2019	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT BP 2020
CREDITS INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	948 836.45	1 867 895.95
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PREDEDENT	749 997.00	287 127.00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	1 698 833.45	2 155 022.95

Elles s'établissent en 2020 à 2 155 022.95€

En 2020, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 378 496.11 € résulteront du virement de la section de fonctionnement (411 603.93 en 2019 / 151 740.17€ en 2018) ;
- Du reversement des différentes collectivités pour les travaux de voirie leur incombant : CABA 189 416€ + Département 180 000€ ;
- La DETR (ETAT) pour le chemin de Mondésir pour 54 100€ ;
- L'aide de la Région pour le projet de vidéo-protection sur le territoire et de l'Etat pour l'école ;
- 95 000€ seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (140 572.00 € en 2019 /61 339€ en 2018) ;
- 32 470.00 € de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux)/ taxe d'aménagement (20 086.75€ en 2019 / 27 200.00 € en 2018)
- 18 161.98 € de produit de cession d'un terrain Polygone + vente aux enchères publiques du camion UNIMOG

La section sera équilibrée par un emprunt de 484 743.35€.



BUDGETS ANNEXES

La Ferme Équestre

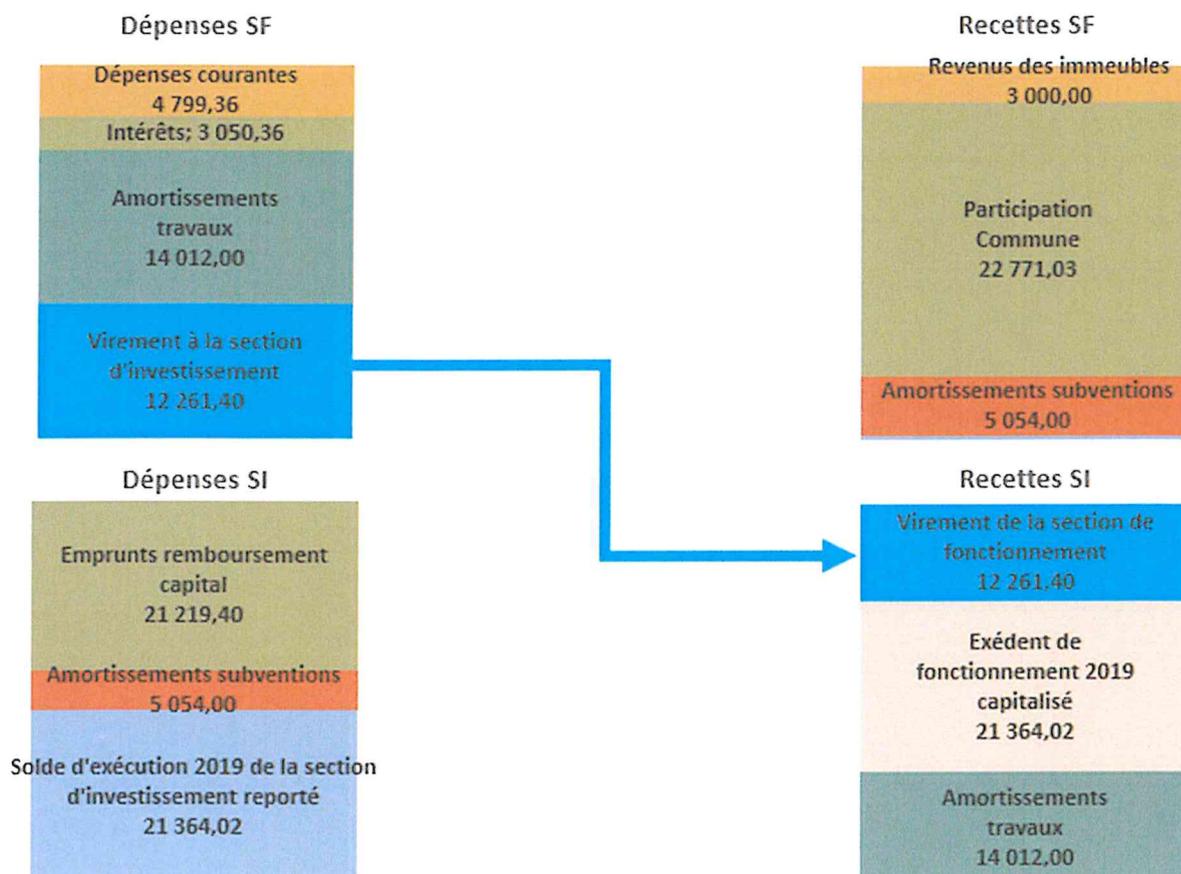
Ce budget d'un montant global de 78 710.18 € s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 31 072.76 € (dont une subvention du budget commune de 22 771.03€ en recettes)
- ✓ Section investissement : 47 637.42 €

CHARGES FINANCIERES (chapitres 66 et 16)

Pour 2020, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 21 219.40 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 3 050.36 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



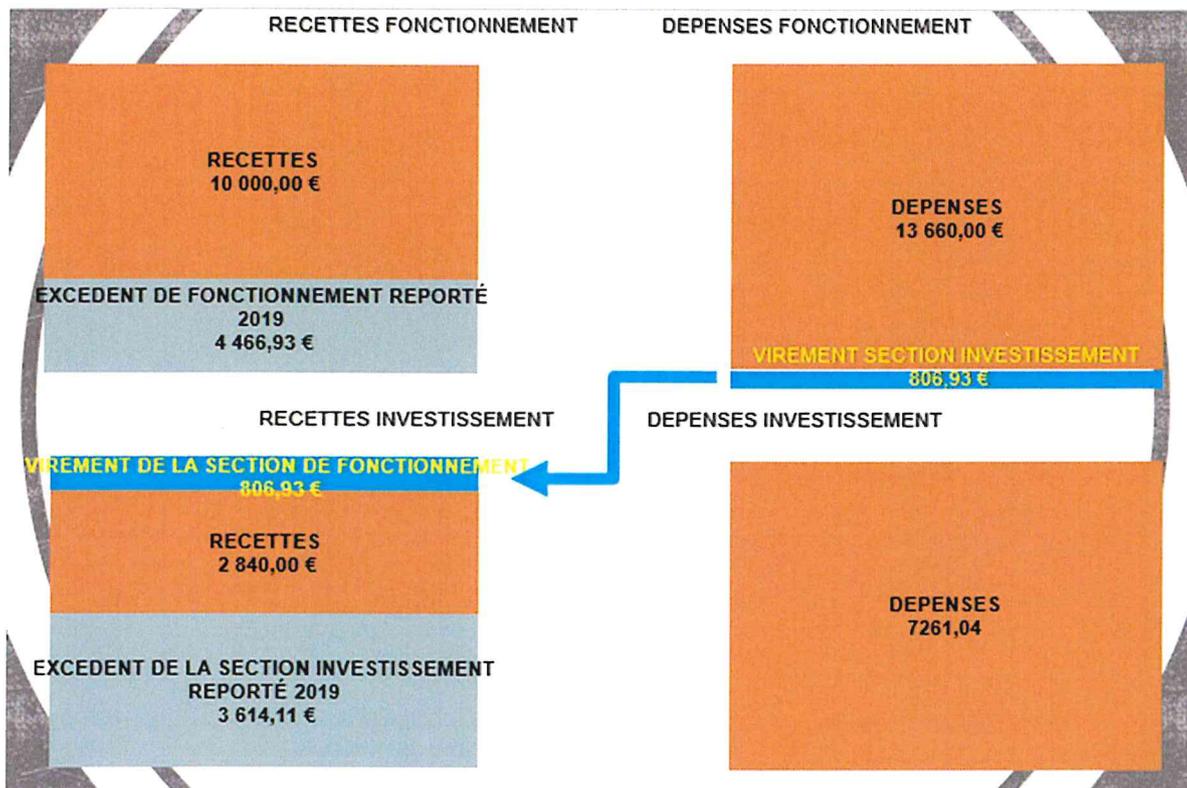
Le Transport Scolaire

Ce budget d'un montant global de 21 727.97 € s'équilibre tant en section de fonctionnement que section d'investissement comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 14 466.93 €
- ✓ Section investissement : 7 262.04 €

En raison du confinement lié au COVID des impacts sont à noter en section de fonctionnement :

- recettes : le montant des prestations de services inscrits a été revu à la baisse soit 10 000€ en 2020 contre 18 000€ en 2019
- dépenses : le montant du reversement du salaire du chauffeur eu budget commune a été diminué par 2 soit 6000€ en 2020 contre 12 000€ en 2019.



Jussac, le 31/07/2020



Le Maire,

Jean-François RODIER

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20200731-BP2020-NOTE-AU
Date de télétransmission : 28/08/2020
Date de réception préfecture : 28/08/2020